



Rapport de la commission de gestion et finance du Conseil Régional du district de Nyon portant sur le préavis du comité de direction n°48/2015.

Demande de crédit de CHF 100'000.- pour la participation au capital de la société anonyme de la nouvelle télévision régionale et la validation du mécanisme de soutien à l'exploitation.

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Votre commission de gestion et finance, composée MM Christian Graf, Jean-Pierre Streit, Jean-Pierre Friedli, Francis Costiou et Frédéric Guilloud s'est réunie au siège du Conseil Régional le jeudi 5 mars 2015 en présence de MM Bernard Penel, Florence Rattaz, Christophe Rasch et Patrick Freudiger que nous remercions pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Contexte général

Suite au retrait de la SEIC et de TRN, qui gérât la diffusion en exclusivité du signal de NRTV, les villes de Nyon et Gland ont mandaté le conseil régional pour mettre sur pied un sauvetage de cette TV qui passera par une diffusion par tous les canaux (Swisscom, cablecom, TRN, SEIC, etc.) et qui s'appuiera sur la structure existante.

Examen du préavis

Si sur le plan financier un investissement de CHF 100'000.- par le CR pour la participation au capital de la nouvelle TV ne pose pas de problème, la participation annuelle des communes du district est plus délicate.

Le mécanisme de calcul (CHF/habitant) va faire grincer quelques dents, néanmoins il est le seul valide pour le moment.

Conclusions

Au-delà de toutes considérations, la question que l'on nous pose aujourd'hui est : voulons-nous une TV de la région pour la région !

Après étude de ce préavis N°48/2015, la commission gestion finance, unanime, vous prie de l'accepter tel que présenté soit :

- D'accorder le crédit de CHF 100'000.- en faveur de la participation au capital de la société anonyme de la nouvelle télévision régionale qui sera activée sur le compte titre et participation.
- De valider le mécanisme de soutien financier à l'exploitation de la nouvelle télévision régionale développé dans le point 3.1 du présent préavis

Le Muids, le 11 mars 2015

Graf Christian		Friedli Jean-Pierre (supp)	
Guilloud Frédéric(rap)		Costiou Francis (supp)	
Streit Jean-Pierre			